

Procès-verbal – CONSEIL D’ADMINISTRATION
Séance régulière du 15 septembre 2021, 19 h
Web conférence – Télé conférence

PRÉSENCES	ABSENCES	INVITÉES
M. André Brunelle, Président (<i>par zoom</i>) Mme Francine Dubé, Vice-présidente (<i>par zoom.</i>) Mme Manon Boily, PDG et secrétaire (<i>en présence</i>) Mme Carolle Brabant (<i>par zoom</i>) M. Antoine Boucher (<i>par zoom</i>) M. Alain Couette (<i>par zoom</i>) Dr Benoit Dassylva (<i>par zoom</i>) Mme Lise Héroux (<i>par zoom</i>) Mme Marcelle Lajoie (<i>par tél.</i>) Mme Caroline Larue (<i>par zoom</i>) M. Grégoire Leclair (<i>par zoom</i>) Mme Véronique Lussier (<i>par zoom</i>) Dr Michael Mansour (<i>par zoom</i>) M. Serge Régnier (<i>par zoom</i>) M. Samsith So (<i>par zoom</i>) Mme Michèle Tourigny (<i>par zoom</i>)	M. Maxime Di Patria Dre France Proulx, membre observateur, repr. de la Fondation Pinel	M. Alain Bouchard, consultant à la PDG Mme Elizabeth Keskinbicak, DRHCAJ
		POPULATION
		Aucun membre du public n’assiste à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée ayant dûment été convoquée, le président, M. André Brunelle, ouvre la séance à 19 h. Mme Line Caron, technicienne en administration prend les délibérations en note et dresse le procès-verbal.

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
1.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR Les membres ont reçu copie de l'ordre du jour. PROPOSITION CA-2021-054 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME CAROLINE LARUE, APPUYÉE PAR MADAME CAROLLE BRABANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration tel que soumis avec les modifications suivantes :</i> • <i>Inverser les points 19 et 20 ;</i> • <i>Au point 21, ajouter un nouveau point de décision en huis clos et décaler la numérotation des points suivants.</i> <i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i>
2.	PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC Il n'y a pas eu de période de questions.
3.	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 9 JUIN 2021 ET DES SÉANCES SPÉCIALES TENUES LES 15 ET 28 JUIN 2021 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET TABLEAU DE SUIVI DES DÉCISIONS Les membres ont reçu copie des procès-verbaux de la séance régulière tenue le 9 juin 2021 et des séances spéciales tenues les 15 et 28 juin 2021 du conseil d'administration ainsi que le tableau pour le suivi des décisions du conseil d'administration. PROPOSITION CA-2021-055 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MONSIEUR SAMSITH SO, APPUYÉ PAR MADAME CAROLLE BRABANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel tenue le 9 juin 2021 tel que rédigé.</i> • <i>Au point 12.2. « Comité de gestion des risques » de ce procès-verbal, une précision est apportée par la présidente-directrice générale. Elle informe les membres que le rapport annuel du comité de gestion des risques a fait l'objet d'une analyse par le comité de vérification le 15 juin 2021 et le rapport présenté s'avère conforme et final.</i>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	PROPOSITION CA-2021-056 IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN COUETTE, APPUYÉ PAR MONSIEUR SERGE RÉGNIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel tenue le 15 juin 2021 avec les modifications suivantes : • Page 9063, section invités, on aurait dû lire « M. Alain Bouchard, conseiller à la <u>PDG</u> » au lieu de « M. Alain Bouchard, conseiller à la DGA ». • Page 9064, point 2.1., 2^e paragraphe, 2^e ligne, on aurait dû lire à la 2^e phrase : « Le conseiller à la <u>PDG</u> », au lieu de « Le conseiller à la DGA ». • Page 9065, point 2.2., 1^{er} paragraphe, dernière ligne, on aurait dû lire « et le conseiller à la PDG » au lieu de « et le conseiller à la DGA ». PROPOSITION CA-2021-057 IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME VÉRONIQUE LUSSIER, APPUYÉE PAR MADAME FRANCINE DUBÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel tenue le 28 juin 2021 tel que rédigé. <i>Les propositions sont adoptées à l'unanimité.</i> Le tableau de suivi des décisions du conseil d'administration déposé est conforme.
4.	PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL MULTIDISCIPLINAIRE Le président souhaite la bienvenue à Mme Karima Kahlaoui, présidente du conseil multidisciplinaire, qui a été invitée pour présenter le rapport annuel 2020-2021. Avant la présentation, le président du C.A. tient à souligner combien le rôle du conseil multidisciplinaire est important pour l'établissement. Mme Kahlaoui débute la présentation powerpoint et passe en revue les différents volets du conseil multidisciplinaire, soit la composition, les réunions tenues, le budget, le rapport d'activités des comités, les travaux effectués comme le Journal Mozaik qui est fort apprécié par le personnel et ainsi que les recommandations pour l'année 2021-2022. Elle termine en remerciant tous les membres du conseil multidisciplinaire pour leur implication et leur dynamisme. Le président du C.A. adresse des remerciements à Mme Kahlaoui pour son remarquable rapport et sa présentation fort dynamique.

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
5.	PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL DES MÉDECINS, DENTISTES ET PHARMACIENS Le docteur Benoit Dassylva, président sortant du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP), est invité à faire une présentation du rapport annuel 2020-2021 du CMDP. En introduction Dr Dassylva souligne qu'après 10 années à titre de président du CMDP, il a décidé de céder son siège à la docteure Michelle Roy, médecin psychiatre. Un résumé du mandat réel et concret du CMDP est fait par Dr Dassylva qui explique le rôle exact. À ce propos, il fait savoir que le rôle principal du CMDP est de s'assurer de la qualité des actes posés par les membres, soit en lien avec les actes médicaux, pharmaceutiques et dentaires. Pour arriver à ces fins, il rapporte que le comité exécutif et les différents sous-comités vont spécifiquement assurer les suivis. Des précisions sont données en lien avec le rôle des sous-comités. De plus, il souligne que le CMDP de l'Institut est petit comparé à d'autres CMDP et pour cette raison et que bien que les membres soient grandement volontaires, il devient parfois difficile de les solliciter pour toute activité. En conclusion, il indique qu'avec la nouvelle présidente, l'orientation et les objectifs seront poursuivis et des nouveaux seront probablement fixés. Une question est soulevée concernant une différence constatée dans le rapport annuel entre les soins pharmaceutiques et les services pharmaceutiques en raison du taux de réalisation différent. On doit comprendre quand on mentionne soins pharmaceutiques, qu'il s'agit d'un suivi fait avec un pharmacien clinicien par patient, mais qui ne peut pas toujours être offert en raison des ressources limitées. La présidente-directrice générale souligne que le mandat du CMDP est rédigé dans la loi, que le CMDP pose inévitablement un regard sur les deux aspects de la pharmacie. Elle croit que ce peut être que le libellé de la loi n'est plus à jour, mais un suivi sera fait après vérification. Des remerciements sont adressés à Dr Dassylva pour sa présentation.
6.	MOT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE La présidente-directrice générale s'adresse aux membres pour présenter les sujets suivants : 1. <u>Journée reconnaissance et inauguration de la capsule temporelle</u> Une journée de reconnaissance s'est tenue aujourd'hui le 15 septembre. L'ensemble du comité de direction et le président du C.A. étaient présents afin de remercier les employés lors d'un déjeuner, dîner et souper pour l'ensemble des équipes. Ce geste a été très apprécié par les employés. En après-midi, la PDG et le président du C.A. ont procédé au lancement de la capsule temporelle de l'établissement. Il s'agissait d'un moment émouvant pour notre président qui était employé à l'Institut lors des premières années de son ouverture. Cette activité s'inscrit dans les dernières activités prévues au calendrier des festivités du 50^e anniversaire.

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	2. <u>État de situation de la Covid</u> L'établissement est demeuré vert et l'environnement est donc demeuré sécuritaire tout l'été. Aucun employé ni patient n'a été atteint de la Covid-19 au cours de la 3^e vague, mais la 4^e vague amène une augmentation de nos employés ayant contracté la maladie. Les efforts pour la vaccination avancent bien. La cellule de crise se réunit encore à raison de deux fois par semaine. 3. <u>Enjeux de main-d'œuvre</u> L'été fut difficile en termes de main-d'œuvre. L'établissement a été dans l'obligation d'imposer du temps supplémentaire obligatoire et de revoir régulièrement les équipes sur les unités pour mitiger les impacts du manque de main-d'oeuvre. Le personnel est demeuré et demeure engagé. 4. <u>Projet modernisation</u> Pour le ministère, le projet de modernisation en est un prioritaire. D'ici décembre, un montage final sera déposé au ministère et à la SQI afin d'obtenir ultérieurement l'ensemble des autorisations nécessaires pour la suite du projet. 5. <u>Lancement de Forensia</u> Le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, Dr Lionel Carmant, a lancé le 2 septembre Forensia, notre centre de formation intersectoriel unique au Québec. Cette annonce s'inscrit dans le cadre du mandat national qui nous a été octroyé par le MSSS. 6. <u>Agrément</u> Visite de simulation s'est déroulée le 30 août et les 3 et 7 septembre. Nous sommes à terminer le travail de préparation en vue de la visite qui se tiendra du 6 au 8 décembre. 7. <u>Entrée en fonction de la nouvelle DRHCAJ</u> Madame Elizabeth Keskinbicak a entamé ses fonctions à titre de nouvelle directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques le 26 juillet.
7.	DÉPARTEMENT DE PSYCHIATRIE 7.1. NOMINATION DU CHEF DE DÉPARTEMENT DE PSYCHIATRIE À la séance régulière qui s'est tenue le 9 juin dernier, le conseil d'administration a autorisé le docteur Mathieu Dufour à assumer la fonction de chef de Département de psychiatrie de façon intérimaire jusqu'à sa nomination officielle. On rappelle qu'en date du 17 mai 2021, le comité de sélection du chef du département de psychiatrie s'est réuni et à l'unanimité a recommandé la nomination de Dr Mathieu Dufour à titre de chef de département de psychiatrie. À cet effet, l'Institut devait soumettre le rapport du comité pour obtenir l'avis favorable du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) et de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal pour qu'il soit nommé officiellement par le C.A.

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	Les deux avis favorables ont été transmis à la Direction générale et ont été acheminés aux membres pour approbation de la nomination officielle de Docteur Mathieu Dufour à titre de chef de Département de psychiatrie. Après délibérations, PROPOSITION CA-2021-058 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME VÉRONIQUE LUSSIER, APPUYÉE PAR DOCTEUR BENOIT DASSYLVA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sur recommandation du comité exécutif du CMDP (Résolution EXE-2021-021) et du comité exécutif du Conseil de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal (Résolution CEFM-21-4673), nomme Docteur Mathieu Dufour, chef du Département de psychiatrie, pour un premier mandat de quatre ans à compter de ce jour qui s'échelonnnera du 15 septembre 2021 au 15 septembre 2025.</i> <i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i>
8.	CONSEIL DES MÉDECINS, DENTISTES ET PHARMACIENS (CMDP) 8.1. DÉMISSION D'UN MÉDECIN PSYCHIATRE Une résolution du comité exécutif du CMDP a été transmise aux membres du C.A. pour informer de l'avis de démission de Dr Jean-Luc Dubreucq à titre de membre actif. Toutefois, Dr Dubreucq continuera ses fonctions de médecin examinateur pour une durée indéterminée. Des remerciements seront transmis au Dr Dubreucq pour sa compétence, ses bons et loyaux services durant de nombreuses années et pour son implication au comité de révision. PROPOSITION CA-2021-059 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR DOCTEUR MICHAEL MANSOUR, APPUYÉ PAR MONSIEUR SERGE RÉGNIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sur recommandation du comité exécutif du CMDP (résolution EXE-2021-023), accepte la démission de Docteur Jean-Luc Dubreucq, médecin psychiatre, comme membre actif.</i> <i>La proposition est adoptée à l'unanimité</i>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	8.2. RECOMMANDATION DE NOMINATION D'UN PHARMACIEN Les membres ont reçu une résolution du CMDP informant de la recommandation de procéder à la nomination d'un pharmacien à titre de membre actif. PROPOSITION CA-2021-060 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME MICHÈLE TOURIGNY, APPUYÉE PAR MONSIEUR ANTOINE BOUCHER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sur recommandation du comité exécutif du CMDP (résolution EXE-2021-022), nomme Monsieur Sébastien Larose, pharmacien, à titre de membre actif au sein du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel.</i> <i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i> 8.3. ÉTUDE DE CANDIDATURES DE RÉSIDENTS EN PSYCHIATRIE Une résolution du comité exécutif du CMDP a été transmise aux membres du C.A. pour une étude de candidatures de résidents en psychiatrie. PROPOSITION CA-2021-061 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME FRANCINE DUBÉ, APPUYÉE PAR DOCTEUR MICHAEL MANSOUR ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sur recommandation du comité exécutif du CMDP (résolution EXE-2021-024), accepte d'accorder aux médecins ci-dessous mentionnés le statut de résident en psychiatrie au sein du CMDP pour la période indiquée :</i> <i>• Médecin résident Ali Jaber, résident 4, qui fera son stage en réadaptation à compter du 27 septembre 2021, et ce, jusqu'au 16 janvier 2022 inclusivement. Il sera supervisé par la docteure Jocelyne Brault.</i> <i>• Médecin résident Alexis-Daniel Vigneault, résident 4, qui fera son stage en réadaptation à compter du 27 septembre 2021, et ce, jusqu'au 16 janvier 2022 inclusivement. Il sera supervisé par le docteur Jean-Luc Dubreucq. À la suite du départ de Dr Dubreucq, la supervision sera assurée par un autre membre du département de psychiatrie qui sera désigné ultérieurement.</i> <i>• Médecin résidente Jade Watters, résidente 4, qui fera son stage en expertise à compter du 27 septembre 2021, et ce, jusqu'au 16 janvier 2022 inclusivement. Elle sera supervisée par le docteur Benoît Dassylva.</i> <i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
9.	PLAN DE DÉLÉGATION DES SIGNATAIRES AUTORISÉS DE L'ÉTABLISSEMENT Un plan de délégation pour signataires autorisés de l'Institut est soumis par la Direction des services professionnels pour approbation. L'avis de nomination autorise les personnes désignées à attester pour l'établissement de l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les médecins et les dentistes exerçant dans l'établissement. PROPOSITION CA-2021-062 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME CAROLINE LARUE, APPUYÉE PAR MONSIEUR ALAIN COUETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel autorise les personnes suivantes à attester pour l'établissement l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les médecins et les dentistes exerçant dans l'établissement :</i> • <i>Madame Manon Boily, présidente-directrice générale</i> • <i>Docteure Kim Bédard-Charette, directrice des services professionnels et des affaires médico-légales</i> • <i>Docteure Jocelyne Brault, chef du service des admissions/évaluations/expertises</i> • <i>Docteure Jocelyne Brault, chef du service traitement/réadaptation</i> • <i>Docteur Mathieu Dufour, chef du département de psychiatrie</i> • <i>Docteure Myriam Le Blanc, adjointe au chef du département de psychiatrie</i> • <i>Docteure Myriam Le Blanc, chef des services externes</i> <i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i>
10.	AFFAIRES FINANCIÈRES 10.1. RAPPORT FINANCIER AS 617 – PÉRIODE 3 Lors de sa planification budgétaire, l'Institut national de psychiatrie légale a déposé un budget détaillé en équilibre en considérant un soutien financier du MSSS de 538 000 \$. En période 3, nous maintenons la demande pour la perte des revenus des usagers provenant des autres provinces de 329 000 \$ et celle pour la hausse prévue du coût des médicaments de 209 000 \$. En période 3, l'équilibre budgétaire est toujours prévu. Les membres ont reçu une fiche synthèse accompagnée d'un rapport périodique pour la période 3 se terminant le 19 juin 2021, d'une lettre envoyée au MSSS, du tableau « État des résultats prévisionnels » et d'un projet de résolution pour approuver le rapport trimestriel 2021-2022. Ce rapport financier a aussi fait l'objet d'une analyse par le comité de vérification qui s'est réuni le 7 septembre dernier.

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<u>Rapport trimestriel 2021-2022</u> • ATTENDU les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001); • ATTENDU QUE selon le Manuel de gestion financière publié par le ministère de la Santé et des Services sociaux, la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations; • ATTENDU QUE l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) oblige le président-directeur général à présenter au conseil d'administration de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre; <i>PROPOSITION CA 2021-063</i> SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ALAIN COUETTE DÛMENT APPUYÉ PAR MADAME VÉRONIQUE LUSSIER, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ : • d'adopter le rapport trimestriel de la période 3 de l'exercice financier 2021-2022 de l'Institut de psychiatrie légale Philippe-Pinel comme présenté, soit un rapport se traduisant par une prévision de résultats combinés du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations au montant de 0 \$, respectant l'équilibre budgétaire. Ce résultat tient compte de mesures de redressement non approuvées par le MSSS au montant de 538 000\$. Celles-ci correspondent à des comptes à recevoir présentement en discussion avec le MSSS. Ces comptes à recevoir se détaillent comme suit : ○ 329 000\$ pour la perte de revenus des usagers provenant des autres provinces. En 2017-2018 l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel (l'Institut) a été exclu de l'entente sur la facturation interprovinciale. Depuis, l'Institut a facturé directement les provinces pour les services offerts. Cependant, ces dernières refusent de nous payer. ○ 209 000\$ concernant la hausse du coût des médicaments. <i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i> 10.2. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS FINANCIERS DE LA PÉRIODE 5 Les membres ont reçu pour information une fiche synthèse décrivant les éléments de contexte avec un rapport de suivi budgétaire présentant les résultats financiers de la période 5. M. Alain Bouchard passe en revue le sommaire des dépenses et fait savoir que les résultats de la période 5 excluent les dépenses reliées à la Covid. Il souligne qu'une présentation plus détaillée

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	a été effectuée au comité de vérification du 7 septembre et les membres se sont montrés satisfaits. Certaines précisions concernant la main-d'œuvre sont apportées par la présidente-directrice générale. L'établissement prévoit atteindre l'équilibre budgétaire en 2021-2022 avec les résultats décrits.
11.	DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'ATTESTATION DE RECHERCHE Une demande de renouvellement d'attestation de recherche d'un chercheur associé de l'Institut, qui a réitéré son intérêt à poursuivre son affiliation au Centre de recherche, est déposée par la directrice de la recherche et de l'enseignement universitaire. Les membres du C.A. ont reçu copie de la lettre de la demande de renouvellement d'attestation accompagnée du curriculum vitae du candidat. PROPOSITION CA-2021-064 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME CAROLINE LARUE, APPUYÉE PAR DOCTEUR BENOIT DASSYLVA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, conformément à l'article 2.8.1 § 1^o du Cadre réglementaire pour une éthique des activités de recherche menées sous la responsabilité de l'Institut Philippe-Pinel de Montréal 4^e édition (résolution CA-2017-055), autorise :</i> <i>Le renouvellement d'attestation de recherche à:</i> <i>Monsieur Massil Benbouriche, Ph.D., maître de conférences en psychologie et en justice à l'Université de Lille en France et chercheur associé international à l'Institut.</i> <i>L'attestation de recherche vaudrait pour une période de trois ans à compter de la date de l'octroi par le conseil d'administration, soit du 15 septembre 2021 au 14 septembre 2024, étant entendu que la personne satisfasse aux conditions susmentionnées et que l'attestation peut être renouvelée, aux mêmes conditions, pourvu que la personne concernée démontre qu'elle s'est consacrée à des activités de recherche, au cours de la période précédant le renouvellement, pendant un temps jugé raisonnable. Il est à noter qu'il est maintenant exigé que les chercheurs et les membres du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) soumettent une preuve de connaissances éthiques de base en recherche dans les deux mois suivant l'octroi de l'attestation de recherche, par le biais de tutoriels éthiques au FRQ ou aux trois conseils fédéraux.</i>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<i>Le conseil d'administration rappelle avec cette résolution à la personne concernée que l'octroi suppose qu'elle déclarera au comité d'éthique de la recherche toutes ses activités de recherche, qu'elles relèvent ou non de sa compétence, et signera un formulaire d'engagement, conformément aux alinéas § 1° et 3° de l'article 2.8.</i> <i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i>
12.	RAPPORT ANNUEL 2020-2021 DE L'ÉTABLISSEMENT Lors de la séance régulière du 9 juin dernier, les membres ont approuvé le rapport annuel de gestion 2020-2021 de l'établissement présenté pour qu'il soit ensuite validé auprès du MSSS. Quelques commentaires ont été émis par le MSSS à la suite de cette validation. Une fiche synthèse a donc été acheminée aux membres détaillant les principales corrections apportées au rapport annuel de l'établissement avec une version finale du rapport qui doit être acheminée à l'Assemblée nationale au plus tard le 30 septembre. On mentionne que le comité de gouvernance et d'éthique a pris connaissance des corrections apportées lors de sa rencontre du 1^{er} septembre dernier. Le conseil d'administration prend acte de la version finale du rapport annuel qui sera transmis pour diffusion à l'Assemblée nationale.
13.	RAPPORTS ANNUELS 2020-2021 DES DIFFÉRENTS SECTEURS 13.1. COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE Les membres ont reçu le rapport annuel du comité d'éthique de la recherche pour approbation. Au préalable, ce rapport a fait l'objet d'une révision par le comité de gouvernance et d'éthique et le MSSS demande que le conseil d'administration émette une résolution. La présidente-directrice générale informe qu'une correction a été apportée au tableau de la page 2 pour l'année d'exercice qui est 2020-2021. PROPOSITION CA-2021-065 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR DOCTEUR MICHAEL MANSOUR, APPUYÉ PAR MADAME CAROLLE BRABANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, adopte le rapport annuel 2020-2021 du comité d'éthique de la recherche.</i> <i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i> 13.3. COMITÉ DES USAGERS Les membres ont pris acte du rapport annuel du comité des usagers et se montrent satisfaits. Au préalable, ce rapport a fait l'objet d'une révision par les membres du comité de vigilance et de la qualité et du comité de vérification.

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	13.4. COMMISSAIRE LOCALE AUX PLAINTES ET À LA QUALITÉ Le C.A. a reçu copie du rapport annuel 2020-2021 de la commissaire locale aux plaintes et à la qualité incluant le comité de révision et le médecin examinateur. Ce document a fait l'objet d'une révision dans un premier temps par le comité de vigilance et de la qualité. La commissaire sera invitée à venir présenter son rapport à la séance régulière du mois d'octobre. 13.5. DÉPARTEMENT DE PHARMACIE Les membres ont pris connaissance du rapport annuel du Département de pharmacie et se montrent satisfaits. Au préalable, ce rapport a fait l'objet d'une révision par les membres du comité de vigilance et de la qualité pour lequel des modifications avaient été demandées en lien avec les soins pharmaceutiques aux patients. 13.6. SERVICES DE SOINS SPIRITUELS Les membres ont pris connaissance du rapport annuel du Service des soins spirituels et se montrent satisfaits. Au préalable, ce rapport a fait l'objet d'une révision par les membres du comité de vigilance et de la qualité pour lequel des précisions avaient été demandées concernant le bilan statistique des interventions en soins spirituels.
14.	POLITIQUE « ACCUEIL ET INTÉGRATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR » Les membres ont reçu la politique « Accueil et intégration d'un nouvel administrateur » pour révision et approbation. Cette politique a été révisée dans un premier temps par le comité de gouvernance et d'éthique qui recommande de reconduire ladite politique sans modification. Par ailleurs, on demande si le formulaire « Conflit d'intérêts » énuméré à l'article 6 « Contenu de la trousse d'accueil » devrait être remplacé par celui de la « Déclaration des apparentés ». Selon ce dernier formulaire, l'aspect du conflit d'intérêts pourrait en faire partie, mais une vérification sera faite à ce sujet. La politique sera soumise à nouveau au comité de gouvernance et d'éthique pour validation. Aussi, on demande d'apporter une modification à l'avant-dernière énumération de l'article 5 « Rôles et responsabilités » du président du conseil d'administration. On suggère de remplacer l'avant-dernière énumération « Lui fait faire une visite de l'Institut » par « Assure que l'administrateur puisse visiter l'établissement dans un délai raisonnable ». Après délibérations, PROPOSITION CA-2021-066 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN COUETTE, APPUYÉ PAR MADAME MICHÈLE TOURIGNY ET RÉSOLU que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel accepte de reconduire la politique 1235-50-19 « Accueil et intégration d'un nouvel administrateur », sous réserve d'une validation par le comité de gouvernance et d'éthique concernant le formulaire « conflit d'intérêts ».</i> <i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
15.	CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS POUR L'ANNÉE 2022 Un projet de calendrier pour les rencontres du conseil d'administration et des comités de l'année 2022 est soumis aux membres pour approbation. Ce calendrier a aussi été présenté aux différents comités du C. A. qui se sont montrés satisfaits. La présidente-directrice générale informe que de légères modifications ont été apportées au calendrier avec le déplacement de certaines rencontres. Après discussion, il est convenu d'adopter le calendrier 2022 tel que déposé. PROPOSITION CA-2021-067 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MONSIEUR SERGE RÉGNIER, APPUYÉ PAR MADAME FRANCINE DUBÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel approuve le calendrier des séances du conseil d'administration et des comités pour l'année 2022 tel que déposé.</i> <i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i>
16.	FORMATION D'UN COMITÉ POUR LE PROCESSUS D'ÉVALUATION DE LA COMMISSAIRE LOCALE AUX PLAINTES Chaque année le conseil d'administration doit mettre en place un comité d'évaluation de la commissaire locale aux plaintes composé de la présidente-directrice générale et d'un minimum de deux administrateurs externes à l'établissement. Ce processus annuel d'évaluation permet de communiquer clairement les attentes et les objectifs d'amélioration, de favoriser les échanges et de reconnaître les succès. À sa réunion du 1er septembre, le comité de gouvernance et d'éthique a suggéré de reconduire la même composition que celle de l'année dernière, et ce, dans un but d'assurer une continuité. La politique « Évaluation du rendement du commissaire local aux plaintes et à la qualité des services » a été transmise au C. A. décrivant l'ensemble du processus avec un projet de résolution. PROPOSITION CA-2021-068 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME MICHÈLE TOURIGNY, APPUYÉE PAR MADAME CAROLINE LARUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, nomme les membres suivants au comité d'évaluation de la commissaire locale aux plaintes :</i> • <i>Mme Manon Boily, présidente-directrice générale et secrétaire du C. A.</i> • <i>Mme Francine Dubé, membre indépendant et présidente du CVQ</i> • <i>Mme Véronique Lussier, membre indépendant</i> <i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
17.	DÉMISSION – AVIS DE NON-RENOUVELLEMENT D’UN MEMBRE INDÉPENDANT Le 15 août dernier, le président était avisé du non-renouvellement de mandat à titre d’administratrice par Mme Michèle Tourigny. Les membres ont reçu pour information cet avis et à cet effet, le conseil d’administration doit accepter par résolution cette démission, selon le Règlement sur la régie interne du conseil d’administration de l’Institut. Le mandat des membres du conseil d’administration vient à échéance le 29 septembre 2021, mais en raison de la situation épidémiologique, le MSSS a informé du report du processus de renouvellement des membres du conseil d’administration des établissements publics de santé et de services sociaux. Malgré l’expiration de leur mandat, les membres peuvent demeurer en fonction jusqu’au prochain renouvellement des C.A., comme le prévoit l’article 19 de la Loi modifiant l’organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l’abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2) (LMRSSS). Mme Tourigny signifie toute son appréciation au conseil d’administration et des remerciements lui sont adressés. PROPOSITION CA-2021-069 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR DOCTEUR MICHAEL MANSOUR, APPUYÉ PAR MADAME MARCELLE LAJOIE ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ que le conseil d’administration de l’Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, accepte avec regret la démission – avis de non-renouvellement de Madame Michèle Tourigny, membre indépendante pour le profil 4 « compétence en vérification, performance ou gestion de la qualité » en date de ce jour.</i> <i>La proposition est adoptée à l’unanimité.</i>
18.	NOMINATION D’UN PRÉSIDENT AU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D’ÉTHIQUE À la suite de l’avis de départ annoncé par Mme Michèle Tourigny, présidente sortante du comité de gouvernance et d’éthique, Mme Carolle Brabant, membre indépendante siégeant déjà à ce comité, a signifié son intérêt à prendre la relève à titre de présidente du comité de gouvernance et d’éthique. PROPOSITION CA-2021-070 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME MARCELLE LAJOIE, APPUYÉE PAR MADAME VÉRONIQUE LUSSIER ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ que le conseil d’administration de l’Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, nomme Madame Carolle Brabant, membre indépendante, à titre de présidente du comité de gouvernance et d’éthique en date de ce jour.</i>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
19.	POINTS D'INFORMATION 19.1. COMPTE RENDU DU COMITÉ DE VIGILANCE ET DE LA QUALITÉ Le comité de vigilance et de la qualité s'est réuni le 1^{er} septembre dernier et la présidente du comité rapporte les sujets suivants qui ont été traités : • Médecins examinateurs en point statutaire ; • En raison de l'absence temporaire de la commissaire locale aux plaintes, projet d'entente de soutien avec le CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal avec plan de contingence ; • Présence de la technicienne en administration de la commissaire pour lecture du bilan des dossiers ; • Résumé complet a été rendu concernant l'Agrément ; • Report du Règlement relatif aux plaintes en raison de l'absence de la commissaire aux plaintes ; • Rapport de la gestion des risques plus accessible ; • Comité de révision ; • Sommaire de l'état d'avancement des mesures de contrôle présenté par la DSI-SM ; • Conclusions et fermetures de dossiers par le Protecteur du citoyen ; • Rapports annuels du comité des usagers, de la commissaire locale aux plaintes et à la qualité, Département de pharmacie et Service de soins spirituels ; • Calendrier des rencontres 2022 du CVQ. 19.2. COMPTE RENDU DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE Le comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni le 1^{er} septembre dernier et la présidente du comité rapporte les sujets suivants qui ont été traités : • État d'avancement pour le suivi des discussions avec le CISSS de Laval pour le comité d'éthique hospitalière; • Mandat comité valorisation universitaire – rencontre servant à préciser davantage le mandat; • Présentation d'une plateforme pour un C.A. sans papier – poursuite des travaux sera présentée à la séance plénière du mois d'octobre; • Tableau de bord performance clinique et administrative; • Rapport annuel du comité d'éthique de la recherche; • Comité inter-conseils – le CGE ne recommande pas sa création; • Formation d'un comité d'évaluation pour la commissaire locale aux plaintes et à la qualité; • Avis de démission d'un membre indépendant.

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	19.3. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATIONS Le comité des ressources humaines et communications s’est réuni le 9 septembre dernier et le président du comité rapporte les sujets suivants qui ont été traités : • Accueil de la nouvelle DRHCAJ ; • Démarche inclusion et civilité – demande de procéder aux signatures du formulaire ; • Indicateurs RH – augmentation du temps supplémentaire depuis la période 1, aucun recours à de la main-d’œuvre indépendante, ratio stable pour l’assurance-salaire, accidents de travail, présence au travail stable ; • Vaccination et impact sur les ressources humaines ; • Plan de communication pour la notoriété de l’Institut ; • Attestations des permis de pratique reçues de tous les services. 19.4. COMPTE RENDU DU COMITÉ DE VÉRIFICATION Le comité de vérification a tenu deux réunions spéciales les 15 juin et 22 juillet derniers et une réunion régulière le 7 septembre. En l’absence du président du comité, M. Alain Couette rapporte les sujets suivants qui ont été traités : • Approvisionnement et gestion contractuelle convenus une fois par année; • Projet de modernisation; • Résultats financiers de la période 5 - outils développés pour meilleur suivi du respect budgétaire; • Contrats de plus de 25 000\$ - dossier satisfaisant; • Rapport trimestriel AS-617; • Rapport annuel du comité des usagers. 19.5. ACTIVITÉS DE LA FONDATION PINEL La présidente-directrice générale informe qu’il n’y a eu aucune rencontre de la Fondation et que ce point sera discuté à une prochaine séance.
20.	PROJET D’ENTENTE AVEC LE CIUSSS DE L’OUEST POUR SOUTIEN À LA COMMISSAIRE LOCALE AUX PLAINTES ET À LA QUALITÉ La présidente-directrice générale informe le C.A. que la commissaire locale aux plaintes et à la qualité est absente pour une durée indéterminée. La fonction de commissaire local aux plaintes et à la qualité est une fonction essentielle qui est inscrite dans la LSSS et l’Institut dans son plan d’organisation autorisé par le MSSS, prévoit un demi-poste de cadre supérieur pour le commissaire local aux plaintes et à la qualité.

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	Afin d’assurer la continuité du respect de nos obligations relativement au processus de plaintes, un plan de contingence a été élaboré par la présidente-directrice générale. À cet effet, le CIUSSS de l’Ouest-de-l’Île-de-Montréal accepte de nous offrir le soutien pendant l’absence et au retour de notre commissaire locale aux plaintes et à la qualité. Pour ce faire, il est prescrit par la LSSSS que la conclusion d’une entente par les PDG des établissements respectifs doit être confirmée par une résolution des C.A. respectifs de ces établissements. Il est donc demandé au C.A. d’adopter la résolution suivante requise : ATTENDU QUE la Commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services de l’Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel est en arrêt de maladie pour une période indéterminée ; ATTENDU QUE l’Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel nécessite du soutien aux fins du traitement des plaintes conformément aux critères applicables de la <i>Loi sur les services de santé et les services sociaux</i>, incluant les délais rigoureux devant être respectés ; ATTENDU QUE l’équipe de la Commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l’Ouest-de-l’Île-de-Montréal est disponible afin d’offrir le soutien requis à l’Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel ; ATTENDU QUE la Commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services est un cadre supérieur de l’établissement dont l’indépendance doit être protégée et la nomination approuvée par le conseil d’administration ; ATTENDU QUE l’alinéa 3 de l’article 31 de la <i>Loi sur les services de santé et les services sociaux</i> prévoit la possibilité pour un commissaire local aux plaintes et à la qualité des services d’un établissement d’exercer ses fonctions pour le compte d’un autre établissement, et ce, avec approbation des conseils d’administration : 31. Le conseil d’administration doit prendre les mesures pour préserver en tout temps l’indépendance du commissaire local, du commissaire local adjoint et du personnel qui agit sous leur autorité dans l’exercice de leurs fonctions. À cette fin, le conseil d’administration doit notamment s’assurer que le commissaire local ainsi que le commissaire local adjoint exercent exclusivement les fonctions prévues à l’article 33 et que le personnel qui agit sous leur autorité n’exerce aucune autre fonction au sein de l’établissement. Un commissaire local ou un commissaire local adjoint peut également, aux conditions et modalités déterminées par entente intervenue entre les établissements intéressés et approuvée par leur conseil d’administration respectif, exercer les mêmes fonctions pour le compte de tout autre établissement

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	Un commissaire local aux plaintes et à la qualité des services peut, en outre, exercer les fonctions d'un commissaire régional aux plaintes et à la qualité des services prévues à la présente loi, aux conditions et modalités prévues dans une entente intervenue entre l'établissement et l'agence concernée. ATTENDU QUE les modalités organisationnelle et financière de cette entente seront convenues entre les directions générales des deux établissements; PROPOSITION CA-2021-071 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME CAROLINE LARUE, APPUYÉE PAR MADAME FRANCINE DUBÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel autorise le bureau de la Commissaire locale aux plaintes et à la qualité de services du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal à exercer ses fonctions pour le compte de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel durant l'absence de la commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services de ce dernier, ainsi qu'à son retour, et ce, selon la durée requise qui sera déterminée par les établissements.</i> <i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i>
21.	

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
22.	PÉRIODE DE HUIS CLOS ENTRE LES ADMINISTRATEURS DU C.A. Il y a eu période de huis clos entre les administrateurs du C.A.
23.	PROCHAINE SÉANCE La prochaine séance régulière du conseil d'administration se tiendra le mercredi 27 octobre 2021 à 19 h.
24.	LEVÉE DE LA SÉANCE <i>PROPOSITION CA-2021-073</i> <i>L'ordre du jour étant épuisé, IL EST RÉSOLU de lever la séance à 21 h 42.</i>

(Original dûment signé)

André Brunelle
Président du conseil d'administration

PV-CA 2021-09-15
Approuvé le 27 octobre 2021

(Original dûment signé)

Manon Boily
Présidente-directrice générale et secrétaire